

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY DU CONCOURS EXTERNE**  
**POUR L'ACCES A L'EMPLOI DE TRADUCTEUR AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a bien voulu me demander d'assurer la présidence du jury du concours externe pour l'accès à l'emploi de traducteur au titre de l'année 2018.

Cinq postes étaient offerts à des traducteurs multilingues, répartis dans des combinaisons linguistiques (CL) différentes, ainsi qu'il suit :

- Un poste dans la CL 1 : arabe littéral/français/anglais
- Un poste dans la CL 2 : français/anglais/arabe littéral
- Un poste dans la CL 3 : allemand/français/anglais
- Un poste dans la CL4 : français/anglais/espagnol
- Un poste dans la CL5 : anglais/français/allemand, espagnol, italien ou portugais

Les épreuves d'admissibilité (note de synthèse, terminologie et traductions) comme les épreuves d'admission (entretien avec le jury, traductions) étaient toutes sanctionnées par une note éliminatoire.

### Éléments statistiques

Il y a lieu de noter le fort accroissement du nombre d'inscrits (424) par rapport à celui du précédent concours qui avait eu lieu en 2016 (203 inscrits) et n'offrait, il est vrai, que 2 postes, ainsi que le taux de présence effective également en hausse (34,83 % contre 27,09 % en 2016). Comme en 2016, le pourcentage des candidates présentes (62,6 %) a été nettement supérieur à celui de leurs homologues masculins (36,4 %). Enfin, de façon prévisible, la combinaison linguistique CL 4 a attiré nettement plus de candidats que les autres (54,2 %).

### Niveau des candidats

#### Epreuves écrites d'admissibilité

Le jury a déploré une moyenne générale sur 20 très faible (de 7,32 pour la CL2 à 8,83 pour la CL5). Comme il avait déjà été indiqué dans le précédent rapport de 2016, la note de synthèse (coefficient 5) a dérouter de nombreux candidats. Il est rappelé qu'une bonne copie doit refléter une compréhension d'ensemble du dossier, en restituer les idées essentielles de manière claire et structurée dans un langage et un style corrects et dans le respect de la longueur imposée. Les candidats doivent s'y entrainer compte tenu en outre du temps limité qui leur est imparti et qu'ils doivent apprendre à gérer.

L'épreuve de terminologie s'est révélée désastreuse dans de nombreux cas y compris pour les candidats qui avaient par ailleurs de bonnes notes. Même si son coefficient est faible (2), la note

éliminatoire (8/20) est rédhibitoire et les candidats doivent s'assurer qu'ils ont au moins les connaissances de base sans tenter de faire l'impasse sur cette épreuve.

Les correcteurs de notes de synthèse/traductions en français ont relevé l'insuffisante qualité rédactionnelle et les nombreuses fautes de syntaxe, d'orthographe, voire même de ponctuation inadmissibles pour des candidats titulaires d'un diplôme universitaire qui se présentent à un concours de catégorie A.

Enfin, s'agissant des combinaisons linguistiques 1, 3 et 5 concernant les non-francophones, un grand nombre de candidats était loin d'avoir, dans la première langue, le niveau requis pour un professionnel de la traduction.

Compte tenu de ce qui précède, sur 147 candidats présents, 122 ont été éliminés et une combinaison linguistique (CL2) n'a pu être pourvue dès le seuil d'admissibilité.

### Epreuves orales d'admission

Les résultats ont été plutôt satisfaisants, la moyenne générale sur 20 allant de 12,17 (CL3) à 14,92 (CL 4) et seuls 2 candidats sur les 15 admissibles ont reçu une note éliminatoire.

S'agissant de l'entretien avec le jury, même s'il est doté d'un coefficient inférieur à celui des épreuves orales de traduction, les candidats doivent avoir à l'esprit qu'il constitue un véritable « entretien d'embauche » et le préparer en conséquence. En l'occurrence, après avoir résumé leur parcours professionnel et souligné sa pertinence, ils se devaient de convaincre le jury de leur motivation pour le métier de traducteur au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de leur aptitude à travailler en équipe et souvent dans l'urgence, de leur maîtrise des outils nécessaires à leur mission et de leur intérêt pour les domaines variés et souvent techniques dans lesquels ils seraient amenés à traduire. Or certains candidats ont donné l'impression de se présenter sans s'être vraiment renseignés au préalable sur les aspects concrets de ce métier.

Au terme des épreuves, les 5 candidats admis (avec une très bonne moyenne générale se situant entre 14,5 sur 20 et 16 sur 20 pour 4 d'entre eux) ont permis de pourvoir les combinaisons linguistiques 1, 3 et 4 d'un poste chacune. La CL 5 a, quant à elle, bénéficié de deux postes compte tenu de l'absence de candidat admissible pour la CL2 (cf. ci-dessus) et au regard des besoins du service de la Traduction. Enfin, trois autres candidats ont été admis sur la liste complémentaire.

\* \* \*

Je remercie vivement le Département de m'avoir manifesté sa confiance en m'invitant à assurer la présidence de ce concours ainsi que l'ensemble des membres du jury pour leur disponibilité et leur excellente collaboration. Enfin je tiens à saluer le professionnalisme dont ont fait preuve les responsables et les gestionnaires du bureau des concours tout au long de ces épreuves.



Michèle Sauteraud